



EVALUATION DE LA PARTICIPATION

Retour d'expériences
Département de Loire-Atlantique



Quel objet évalué ?

Il s'agit de **réaliser un état des lieux le plus exhaustif possible de la participation citoyenne au sein du Département** et de **proposer des orientations ou pistes d'action** pour améliorer la démarche participative du Département de Loire-Atlantique.

L'évaluation recensera l'ensemble des démarches de participation citoyenne initiées au sein des différentes directions du Département avec le souci d'être le plus exhaustif possible. Nous nous intéresserons à tous les projets quel que soit le degré d'implication des citoyen.ne.s, des projets les plus modestes aux plus emblématiques (de la consultation à la co-décision).

Ainsi, l'ensemble des projets avec un volet participation citoyenne sont susceptibles de venir nourrir cette évaluation et un zoom sur les projets suivants pourront illustrer l'évaluation : mon parcours collègue, l'aménagement du port de la Turballe, la route de demain et la rénovation du musée Dobrée.

Pourquoi réaliser une évaluation de ces dispositifs ?

L'évaluation des dispositifs de participation citoyenne fait partie des **engagements du Département**, dans un souci de transparence et d'améliorations des pratiques participatives.

En effet, l'ambition du Département en matière de participation citoyenne a été affirmée en décembre 2017 lors du vote par l'Assemblée départementale d'un « socle d'engagements ».

Six principes fondamentaux structurent et encadrent désormais la mise en œuvre des démarches de participation citoyenne.

Ils mettent l'accent sur la volonté de placer la participation citoyenne au cœur de l'action

départementale, en favorisant notamment l'expression d'un public diversifié, le suivi et la transparence des processus ainsi que **l'évaluation des modes de participation**.

Quels objectifs de l'évaluation ?

L'évaluation s'appuiera sur le socle d'engagements du Département et devra répondre aux 6 questions suivantes :

- 1 La participation citoyenne est-elle au cœur de l'action départementale ?
- 2 La diversité des participant.e.s a-t-elle été recherchée ?
- 3 la participation citoyenne du quotidien a-t-elle été valorisée ?
- 4 Les contributions ont-elles fait l'objet d'un suivi et d'une prise en compte transparente ?
- 5 L'évaluation de l'action publique est-elle participative ?
- 6 L'évaluation des modes de participation est-elle systématiquement faite ?

Quels outils ?

L'évaluation aura un volet quantitatif et un volet qualitatif. Ces deux volets permettront d'analyser cette politique au regard des critères habituels de l'évaluation que sont notamment la pertinence, la cohérence et l'efficacité.

Pourquoi un prestataire externe ?

Au nom du principe de neutralité, l'appel à un prestataire externe fait partie des règles d'engagement de l'évaluation au Département.

Cela permet également de prendre de la distance avec la politique menée, avoir un regard extérieur critique et enrichit le regard et l'analyse.